

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 mars 2024

Délibération N° 25/03/2024 01

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023
ET SA PREVISION D'AFFECTATION**

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Considérant que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales autorise la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023, les balances et tableau des résultats de l'exécution visés par le comptable ainsi que la fiche de calcul du résultat prévisionnel qui s'établit comme suit:

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de L'exercice 2023	Résultat de Clôture 2023	Restes à réaliser	Résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Budget Principal						
Investissement	-26 407,84 €	0,00 €	371 035,46 €	344 627,62 €	-828 992,07 €	-484 364,45 €
Fonctionnement	1 635 565,09 €	257 743,72 €	583 091,98 €	1 960 913,35 €		1 960 913,35 €
TOTAL :	1 609 157,25 €	257 743,72 €	954 127,44 €	2 305 540,97 €	-828 992,07 €	1 476 548,90 €
TOTAL GENERAL	1 609 157,25 €	257 743,72 €	954 127,44 €	2 305 540,97 €	-828 992,07 €	1 476 548,90 €

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser et que le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Considérant que cette reprise doit s'effectuer en totalité et en une seule fois.

Je vous propose, au nom du Bureau Municipal, la reprise anticipée du résultat prévisionnel de fonctionnement selon la prévision d'affectation suivante reprise au budget primitif 2023 :

BUDGET PRINCIPAL

- Somme destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
(Compte 1068) : 484 364,45 €

- Somme affectée en section de fonctionnement (002) : 1 476 548,90 € »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 26 mars 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

